

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **17^e** jour du mois de **juin** de l'an **2024**, à **18 h 00**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit Goddard, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller
- Mme Marilène Poirier, conseillère

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240617-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
20240617-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. DOSSIERS À TRAITER
20240617-02 2.1 Reddition de compte 2023 - PAVL-ERL
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
20240617-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20240617-02

2.1 Reddition de compte 2023 – PAVL-ERL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 198 434 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité de Ham-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

20240617-03

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 18 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire